MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 16 janvier 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 16 janvier 2017 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents: Ms. et Mmes MARTY - BENOIT - GREFFIER - BRAULIO - POUSSE - BELHACHE -

MAURY - PASTOR - BROUSSE - AZEMA - LEVEJAC.

Absents: Ms. et Mmes SANCHEZ – MARCAILLOU – FOURES - SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- ELECTION DELEGUES SYNDICAT MIXTE AUDE CENTRE.

M. le maire rappelle à ses collègues que, lors du dernier conseil municipal, il avait acté le principe que les représentants au futur syndicat des rivières « Aude Centre » seraient Alain MARTY, titulaire et Michel GREFFIER suppléant ; la délibération ne pouvant être prise tant qu'un arrêté préfectoral n'avait pas décidé la création officielle de cette structure intercommunale.

Celui-ci étant intervenu fin décembre 2016, il y a lieu de confirmer ces dispositions prises lors du dernier conseil.

Accord unanime du conseil municipal pour les désignations d'Alain MARTY, titulaire et Michel GREFFIER, suppléant pour représenter la commune au nouveau syndicat.

- LOI ALUR. TRANSFERT COMPETENCE P.L.U.

Dans le cadre de la Loi ALUR, le maire indique que la gestion des P.L.U. sera automatiquement transférée à compter du 24 mars 2017 à Carcassonne Agglo.

Cependant, si les communes souhaitent conserver cette compétence, elles doivent manifester leur opposition au transfert qui, pour être recevable, doit rassembler au moins 25 % des communes, représentant 20 % de la population.

M. le maire indique que de nombreuses communes s'opposeront à ce transfert.

Le conseil municipal, à l'unanimité, suit les propositions du maire et s'oppose au transfert de compétences du P.L.U.

- ADHESION SYNDICAT VOIRIES S.I.C. LA REDORTE.

M. le maire présente le Syndicat Intercommunal de Cylindrage (S.I.C.) basé à La Redorte dont la compétence concerne la création et l'entretien de la voirie et des chemins communaux pour le compte des communes.

Ce syndicat regroupe l'ensemble des communes des anciens cantons de Capendu et de Peyriac-Minervois.

Il informe de l'opportunité d'adhérer à ce syndicat compte tenu du rattachement de la commune au canton de Rieux-Minervois.

Cette adhésion permettrait de prévoir pluri-annuellement les travaux d'entretien de la voirie communale qui nécessitent actuellement une remise en état conséquente.

Au-delà de l'adhésion au syndicat fixée à 2,90 € par habitant, le financement des travaux, géré directement par le syndicat, serait financé par fiscalisation comme c'est déjà le cas pour le syndicat des rivières.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au S.I.C. de La Redorte.

Suite à cette décision, M. le maire propose à ses collègues qu'un programme de travaux de 100 000 € H.T. soit mis en place avec le syndicat pour 2017.

Accord unanime du conseil municipal.

- QUESTIONS DIVERSES.

o Travaux camping « Moulin de Sainte Anne ».

Comme tous les ans, M. le maire propose à ses collègues que les travaux de maintenance au camping pour 2017, concerne le remplacement du liner de la piscine pour un montant de 11 291,67 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal.

o <u>Tableau des effectifs.</u>

Suite à la mise en place du nouveau Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.), il y a lieu de prendre en compte les divers reclassements du personnel communal à compter du 1^{er} janvier 2017 et de procéder à la mise en conformité du tableau des effectifs.

Accord unanime du conseil municipal.

o Travaux d'aménagement – Lac de Pech Couyouls.

M. le maire propose à ses collègues la réalisation de travaux d'agrandissement et d'approfondissement du lac de Pech Couyouls, utilisé par le syndicat intercommunal de pêche pour les concours de pêche, pour un montant de 2 820 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

- ⇒ M. BENOIT informe ses collègues qu'une réunion de la commission des travaux aura lieu le mardi 31 janvier 2017 à 18 h 30.
- Mme BRAULIO rend compte au conseil municipal de l'état d'avancement du dossier de sinistre du centre de loisirs périscolaire et de la dernière expertise qui a eu lieu dans le cadre du contrat de la collectivité locale. La prochaine étape relèvera de l'assurance dommage ouvrage.
- ⇒ Mme BELHACHE informe ses collègues que le journal municipal est en cours de préparation et que la commission est réceptive à toutes propositions des divers élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 00.

